

## REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES de SAINT-JEAN-SUR-COUESNON

La salle des fêtes comprend deux parties séparées par une cloison amovible :

- ⇒ Petite salle, attenante à la cuisine, d'une capacité de 100 places environ,
- ⇒ Salle entière, d'une capacité de 228 places.

### ◆ Tarifs de location

Les conditions et tarifs de location sont à consulter au secrétariat de la mairie.

⇒ la réservation de la salle devient effective seulement après paiement des *arrhes soit 50% du tarif de la location*.

Chèque caution : Salle entière : 155 €  
Petite salle : 95 €.

Après état des lieux et en fonction de l'état de propreté (salle, vaisselle), celui-ci vous sera restitué.

Chauffage (lorsque la chaudière est en service) Salle entière : 30 €  
Petite salle : 18 €.

Chambre froide pour toute(s) nuit(s) supplémentaire(s) : 18 €.

Percolateur : 10 €

### ◆ Obligations des utilisateurs

◆ Pour une location le week end, vous pourrez, sur demande, disposer de la salle éventuellement le vendredi soir à partir de 17 h, pour mettre en place les tables et la décoration, si celle-ci est libre.

◆ **Il est interdit de fumer dans la salle (loi du 10 janvier 1991- décret 92-478 du 29.05.1992).**

◆ **Il est interdit de mettre des confettis dans la salle.**

◆ **Il est interdit d'utiliser des artifices après minuit.**

◆ **La liste de la vaisselle est à votre disposition à la mairie, sur demande.**

**La vaisselle mise à votre disposition sera propre, les assiettes rangées par pile de 20, sur chariot. Celle-ci devra être rendue propre**

- ⇒ La vaisselle cassée, perdue, sera facturée selon les tarifs en vigueur, et ce, lors de la remise des clés.
- ⇒ Toute vaisselle non restituée le jeudi sera définitivement facturée.

◆ **Les locaux (salle, cuisine, toilettes) mis à votre disposition seront propres et devront être rendus propres, le lendemain matin pour 6 heures.**

**Un forfait de 30 €** sera appliqué aux utilisateurs lorsque la salle des fêtes ne sera pas rendue dans son état initial après la location ou mise à disposition.

### ◆ Remise des clés, état des lieux d'entrée et de sortie :

1) Vous devrez, au préalable :

⇒ payer le solde de la location, à la mairie, pendant les jours et heures d'ouverture :

Lundi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Mercredi : de 9 h à 12 h

Vendredi : de 9 h à 12 h

1<sup>er</sup> samedi de chaque mois : de 9 h à 12 h.

.../...

⇒ fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile », 1 exemplaire du présent règlement dûment signé.

2) **Les clés seront à retirer** auprès de Mme Lydie DELAUNAY le **vendredi matin de 10 h 30 à 11 h**, à la salle des fêtes. L'état des lieux sera établi.

*En cas d'indisponibilité uniquement, convenir d'un rendez-vous : ☎ 06 44.96.55.08.*



Les tables :

- en pied chromé seront empilées sur les chariots( maximum 8 tables sur un chariot) dans la salle (Côté est dans le fond de la salle) ;
- les 40 autres tables seront empilées sur les chariots ( maximum 8 tables sur un chariot ) dans le local réservé (local attenant à la salle dans la cour côté RD 812).

Merci de respecter les consignes suivantes :

Les tables doivent être nettoyées, essuyées, mises sur le chariot “ à l'endroit ”, c'est-à-dire plateau au-dessus, pieds au-dessous.

Les chariots ne doivent pas quitter la dalle béton afin de ne pas abîmer le sol de la salle (gravillons, goudron, autres....).

Le local est réservé uniquement pour stocker :

- côté gauche : 3 chariots (soit 30 tables) .
- côté droit : 1 chariot (10 tables) + 100 chaises.

Les membres de la commission communale “bâtiments communaux” ont constaté un problème d'oxydation des tables, à cause d'un nettoyage négligé.

PS : *Les produits d'entretien, cuvettes, sont à votre disposition, auprès du lave vaisselle*

Avant de quitter les locaux, s'assurer de l'extinction des lumières (intérieures et extérieures), de la fermeture du gaz, du chauffage, des robinets ainsi que des issues.

Vous devrez prendre rendez-vous avec Mme Lydie DELAUNAY ☎ 06.44.96.55.08 pour établir un état des lieux, restituer les clés

**En cas de non-respect des consignes, de l'état de propreté, un forfait de 30 € pour la remise en état vous sera facturé.**

**Nom, prénom, n° de téléphone :**

**Date et signature précédée de la mention : Lu et Approuvé**